

PROJET PILOTE POUR CONTRER LES ALGUES BLEU-VERT DANS LA REGION

Article mis en ligne le 16 juin 2009 à 13:09



Yann Boissonneault, directeur de l'organisme de bassin versant des rivières du Loup et Yamachiche (OBVRLY), Pierre-André Bordeleau, professionnel de recherche à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Stéphane Campeau, professeur chercheur en géographie à l'UQTR, Marie-Josée Parino, stagiaire OBVRL, Pierre Deshaies, président regroupement des lacs de Saint-Élie-de-Caxton et Julien Trépanier, stagiaire OBVRLY.

Dans le but d'améliorer la qualité de l'eau des lacs qui ont souffert des floraisons d'algues bleu-vert ces dernières années, un projet-pilote aura lieu cet été sur le territoire des municipalités de Saint-Élie-de-Caxton et de Saint-Boniface. Ce projet-pilote devrait donc établir les bases d'un travail d'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes des bassins versants des lacs de tête de la rivière Yamachiche situés dans les municipalités de Saint-Élie-de-Caxton et de Saint-Boniface.

Les Regroupements de lacs de Saint-Élie et de Saint-Boniface ont déjà amené leurs associations de lacs à inscrire leurs lacs au Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature (RSV-lacs). Toutefois, d'après Yvan Boissonneault, directeur de l'organisme de bassin versant des rivières du Loup et Yamachiche (OBVRLY), aller plus loin dans l'analyse de la situation de chacun des lacs dépasse ce qu'on peut demander aux bénévoles des associations de protection de l'environnement des lacs, d'où le projet-pilote.

Le 7 juillet 2008, les municipalités de Saint-Élie-de-Caxton, de Saint-Boniface et de Saint-Mathieu-du-Parc ont adopté un nouveau règlement d'urbanisme commun qui a pour but de protéger la santé à long terme des lacs et cours d'eau sur leur territoire, soit le Règlement relatif à la revégétalisation des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau.

Afin d'aider les municipalités dans leur rôle de protection des milieux riverains dans une perspective de développement durable, des mesures complémentaires au Règlement relatif à la revégétalisation des rives ont été proposées. Une stagiaire en géographie de l'UQTR aura pour mandat d'effectuer un diagnostic des bassins versants de lacs. Progressivement, ces analyses seront intégrées dans un plan directeur de bassin versant de lacs ce qui permettra d'arriver à des recommandations bien précises.

Ce projet est issu d'une collaboration entre l'Organisme de bassin versant de la rivière du Loup et des rivières Yamachiche (OBVRLY), le Laboratoire de recherche sur les bassins versants de l'UQTR, les municipalités de St-Élie-de-Caxton et de St-Boniface et les Regroupements de lacs de ces municipalités. **(S.J)**

<http://www.lechodemaskinonge.com/Societe/Environnement/2009-06-16/article-579929/Projet-pilote-pour-contrer-les-algues-bleu-vert-dans-la-region/1>